

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE GARANTIE APPLICABLES** **à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018**

## **1- Champ d'application**

Toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales de vente et de garantie (CGVG) d'ADHEX TECHNOLOGIES.

Aucune clause contraire aux présentes conditions de vente et de garantie ne sera valable si elle n'a pas fait l'objet d'un accord écrit préalable de la part d'ADHEX TECHNOLOGIES.

Ceci s'applique notamment à toute clause formulée par l'acheteur à l'occasion d'une commande, y compris les clauses ou conditions générales d'achat figurant sur les imprimés de l'acheteur.

ADHEX TECHNOLOGIES se réserve le droit de modifier à l'avenir les présentes conditions de vente. La modification ne pourra toutefois avoir d'effet pour les commandes en cours d'exécution. Le fait qu'ADHEX TECHNOLOGIES ne se prévale pas de tout ou partie des dispositions des présentes CGVG, ne saurait être interprété comme une renonciation tacite à s'en prévaloir ultérieurement. La nullité ou l'inefficacité d'une clause des CGVG n'affecte pas la validité des autres clauses qui demeurent en vigueur.

Les présentes CGVG annulent et remplacent les précédentes CGV à compter de leurs mises à jour.

## **2- Commande**

Aucune commande n'est acceptée pour un montant inférieur à 500 EUROS H.T. EX WORKS (INCOTERM 2010), sauf accord préalable et écrit d'ADHEX TECHNOLOGIES. Pour toutes les commandes inférieures à 800 EUROS H.T. des frais administratifs de préparation et de gestion administrative de commande seront facturés pour un montant forfaitaire de 50 EUROS H.T. Les frais de transport sont facturés en sus. ADHEX TECHNOLOGIES se réserve la faculté de ne pas accepter les commandes dont le paiement ne serait pas couvert par une assurance-crédit.

Les opérations négociées par les agents ou représentants d'ADHEX TECHNOLOGIES ne lui sont opposables qu'après confirmation écrite d'ADHEX TECHNOLOGIES.

Aucune annulation de commande totale ou partielle ne sera acceptée sans accord préalable d'ADHEX TECHNOLOGIES.

Les frais déjà engagés par ADHEX TECHNOLOGIES à la date d'acceptation par ADHEX TECHNOLOGIES de l'annulation de commande (frais de mise en route, outillage...) demeurent en tout état de cause à la charge de l'acheteur. En cas de report de livraison souhaité par un acheteur, celui-ci devra faire l'objet d'une acceptation formelle de la part d'ADHEX TECHNOLOGIES et ne pourra en tout état de cause excéder 3 mois, tous les frais de stockage éventuels seront à la charge de l'acheteur. En cas d'acompte réglé par l'acheteur, tout ou partie de cet acompte sera conservé par ADHEX TECHNOLOGIES pour compenser les charges et frais engagés au titre de la commande annulée. En cas de refus d'annulation de la commande par ADHEX TECHNOLOGIES, notamment en raison de son caractère tardif, l'acheteur devra verser à cette dernière l'intégralité du prix de la commande concernée à titre de dédommagement.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur, il ne peut en aucun cas la céder à un tiers sans autorisation écrite et préalable d'ADHEX TECHNOLOGIES.

## **3- Livraison**

- Délais de livraison : les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'entendent EXW (INCOTERM CCI 2010) CHENOVE d'ADHEX TECHNOLOGIES ou des locaux que cette dernière aura mentionnés sur la commande. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à quelque compensation financière que ce soit, à retenue ni annulation de commande.

- Conditionnement : le conditionnement des produits commandés est choisi par ADHEX TECHNOLOGIES.

- Tolérances : les tolérances concernant les quantités ou les dimensions sont celles en usage dans la profession.

- Transport – transfert des risques : toutes les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire acheteur, même expédiées DAP ou DDP (INCOTERMS CCI 2010). Le choix du lieu de départ est du seul ressort d'ADHEX TECHNOLOGIES.

Il appartient à l'acheteur destinataire en cas d'avarie, de perte ou de retard de livraison dus à la faute ou à la négligence des transporteurs, même choisis par ADHEX TECHNOLOGIES, de faire toute réserve en présence du chauffeur sur le bordereau de livraison dûment daté et signé, avec une confirmation au transporteur par lettre recommandée dans les deux (2) jours de la livraison conformément à l'article L 133-3 du Code de Commerce.

Dans le cas de l'incoterm FCA (INCOTERM CCI 2010) l'ensemble des documents d'exportations liés au transport et formalités douanières reste la propriété d'ADHEX TECHNOLOGIES et doit être retourné à ADHEX TECHNOLOGIES, dans un délai n'excédant pas 3 mois.

## **4- Conditions tarifaires**

Les tarifs sont mentionnés sur la commande. Les produits sont facturés au tarif en vigueur, à la date d'enregistrement de la commande. Il est facturé la quantité de produits effectivement livrée, étant entendu que, dans la limite des tolérances en usage dans la profession, celle-ci peut être supérieure à la quantité spécifiée sur le bon de commande.

Les éventuelles conditions commerciales différées au titre d'une année ne seront dues et a fortiori versées que dans la mesure où toutes les factures émises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année en question auront fait l'objet d'un paiement complet.

Le règlement de nos factures s'effectue aux conditions indiquées au recto de celles-ci, et au plus tard à 45 jours fin de mois ou 60 jours nets à compter de la date de la facture. Les sommes payées par l'acheteur s'imputeront d'abord sur les produits les plus anciennement vendus.

Les paiements effectués avant échéance ne sont pas sujets à escompte financier.

Toute détérioration de la solvabilité de l'acheteur et/ou des conditions de garantie de paiement de ses commandes par un assureur crédit pourra justifier l'exigence d'un règlement comptant, par facture pro forma ou par traite payable à vue, avant l'exécution des commandes reçues.

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

Le taux d'intérêt des pénalités de retards est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

L'ensemble des frais bancaires liés au paiement restent à la charge de l'acheteur. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros H.T.

Tout retard de paiement, report d'échéance ou non paiement aux dates prévues, rend immédiatement exigible la totalité des factures émises par notre société ; suspend de plein droit nos obligations de livraison ou autres engagements et pourra justifier la modification des conditions de paiement (encours maximum autorisé et/ou délai de paiement) accordées par ADHEX TECHNOLOGIES à l'acheteur.

La responsabilité d'ADHEX TECHNOLOGIES ne pourra en aucun cas être engagée et aucune indemnisation ne pourra lui être demandée au titre des éventuelles conséquences dommageables directes ou indirectes liées à la suspension des livraisons en raison de retard de paiement de l'acheteur ou de détérioration de son crédit et/ou des conditions de garantie de paiement.

## **5- Force Majeure**

En cas de survenance d'un événement de force majeure, cet événement aura pour effet de suspendre l'exécution des obligations incombant à ADHEX TECHNOLOGIES pour la durée de la force majeure, sans que la responsabilité de ADHEX TECHNOLOGIES puisse être engagée à ce titre par l'acheteur ni qu'aucune indemnisation y liée ne puisse lui être demandée.

Est réputée force majeure, tout événement, indépendant de la volonté de ADHEX TECHNOLOGIES ou soustrait partiellement à la maîtrise ou au contrôle de ADHEX TECHNOLOGIES. Seront notamment considérés comme événements de force majeure ainsi définis la grève totale ou partielle

entravant la marche normale de ADHEX TECHNOLOGIES ou de l'un de ses fournisseurs, transporteurs, ou sous-traitant, l'interruption ou le blocage des transports, l'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, et d'une manière générale tout événement susceptible de faire obstacle à la marche normale de la fabrication et/ou l'expédition des produits, cette liste n'étant pas limitative ni exhaustive.

#### **6- Garantie**

ADHEX TECHNOLOGIES garantit uniquement la conformité de ses produits aux spécifications mentionnées sur la Fiche Technique.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, les réclamations sur la non conformité du produit livré au produit commandé doivent être formulées par écrit par lettre recommandée avec avis de réception dans les TROIS (3) jours de la réception des produits.

Tout retour de produits est subordonné à l'accord préalable d'ADHEX TECHNOLOGIES. Tout produit retourné sans l'accord de ADHEX TECHNOLOGIES sera tenu à la disposition de l'acheteur et ne donnera pas lieu au remplacement du produit ni à son remboursement. Les frais et risques du retour sont à la charge de l'acheteur.

S'il est prouvé que les produits ne remplissent pas les spécifications ADHEX TECHNOLOGIES, que ce soit du fait d'un vice caché ou d'un vice de conformité et quelles que soient les conséquences directes ou indirectes de cette défaillance, subies par l'acheteur ou par un tiers, la seule obligation incombant à ADHEX TECHNOLOGIES sera, au choix d'ADHEX TECHNOLOGIES, le remplacement gratuit ou le remboursement du prix des produits non conformes. ADHEX TECHNOLOGIES n'offre aucune autre garantie et, notamment, ne garantit pas la performance du produit ou la sécurité du produit en combinaison avec d'autres matériaux. Spécifiquement, ADHEX TECHNOLOGIES ne garantit pas les produits pour un usage (que le produit soit destiné à cet usage ou non), et ne garantit pas non plus leur compatibilité ou leur adéquation avec d'autres composants, ou avec quelque application industrielle ou méthode de transformation que ce soit.

#### **7- Utilisation des produits**

Les données et caractéristiques contenues dans les offres et Fiches Techniques émises par ADHEX TECHNOLOGIES sont basées sur des tests jugés fiables par ADHEX TECHNOLOGIES, mais sans garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Les valeurs communiquées sont des valeurs standards qui varient selon les conditions d'application.

Il est rappelé que les tests sont réalisés sur des matériaux génériques et dans des conditions normalisées et qu'en conséquence, les résultats obtenus pour une application spécifique peuvent être différents des résultats présentés dans ces offres et Fiches Techniques.

Dans tous les cas, avant d'utiliser un produit, l'acheteur doit déterminer de manière indépendante si le produit possède des caractéristiques adaptées à son usage spécifique, à son environnement, et à son domaine d'application (incluant les conditions de mise en œuvre spécifiques du produit par l'acheteur) au moyen de tous les tests qu'il juge nécessaires (incluant les tests sur la sécurité et la toxicité du produit). ADHEX TECHNOLOGIES met à disposition les Fiches Techniques des produits, ainsi que des données de tests de toxicité sur demande.

Les produits doivent être stockés dans des conditions normales et utilisés dans un délai de 6 mois à compter de leur date de livraison.

En aucun cas ADHEX TECHNOLOGIES ne sera responsable des conséquences directes, indirectes, matérielles et immatérielles (incluant la perte de profit) liées à l'utilisation du produit.

#### **8- Droits de propriété et confidentialité**

ADHEX TECHNOLOGIES est titulaire ou licenciée de l'ensemble des droits de propriété industrielle couvrant les produits vendus à l'acheteur, qui en reconnaît dès lors la pleine et entière propriété à ADHEX TECHNOLOGIES. Ce dernier conserve la propriété pleine et entière des descriptifs, plans, dessins, notice d'utilisation, d'assemblage, de fonctionnement et autres documents relatifs aux produits, mis à la disposition de l'acheteur, ainsi que des secrets de fabrication et autres droits de propriété propres aux produits. Toute opération de vente effectuée dans le cadre des présentes CGV n'entraîne en aucun cas la cession de tout ou partie des droits de propriété évoqués ci-dessus.

Pendant toute la durée de négociation, d'exécution et de fin de la commande, les parties s'engagent à ne pas divulguer ni permettre la divulgation par les membres de leur personnel de toute information ou tout document obtenu de l'autre partie, par quelque moyen que ce soit, dans le cadre de la commande, sauf à un tiers lui-même engagé dans les mêmes conditions à conserver confidentiel tout document ou toute information dont la divulgation à son bénéfice est nécessaire à l'exécution de la commande.

#### **9- Droit applicable et Litiges**

**Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente et de garantie, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, sont soumises au droit français.**

**En cas de litige ou de contestation, les tribunaux de Dijon sont seuls compétents, nonobstant toute autre clause attributive de compétence.**

#### **10- Clause de réserve de propriété**

Les marchandises livrées restent la propriété d'ADHEX TECHNOLOGIES jusqu'à leur paiement complet, en principal et en accessoires. Ainsi, en cas de défaut de paiement par l'acheteur de tout ou partie du prix de la commande, ADHEX TECHNOLOGIES se réserve, jusqu'au complet paiement, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'acheteur restera acquis à ADHEX TECHNOLOGIES à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'acheteur. Les dispositions ci-dessous ne font pas obstacle.

Dès la livraison des produits vendus, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.